



2020/029

**PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEL SUR SEILLE**

**SÉANCE DU 15 JUIN 2020**

Le Conseil Municipal a été convoqué le 9 juin 2020 pour la séance du 15 juin 2020 à 20h00 en séance ordinaire, par Alain CHANE, le Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Vote des Taux d'imposition 2020
2. Budget communal 2020
3. Désignation des 24 membres à la Commission des Impôts Directs
4. Délibération portant approbation du rapport d'activité de la SPL 2019
5. Délibération portant désignation des représentants de la collectivité au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale

Mr le Maire demande à l'Assemblée délibérante l'autorisation d'ajouter une délibération non inscrite à l'ordre du jour portant sur la désignation d'un correspondant défense de la commune de Moncel sur seille

Le Conseil Municipal accepte cet ajout et délibère selon l'ordre du jour.

**PROCÈS VERBAL**

L'an deux mil vingt, le 15 juin à vingt heures les membres du conseil municipal de la commune de Moncel-sur-Seille se sont réunis sur la convocation du Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Mesdames et Messieurs : Alain CHANE, Christine DUMAY, Ernest BOUR, Mathieu SESMAT, Angélique GAUVAIN, Delphine GRECO, Aldo IANNI, Jean-Marc LESCURE, Loic MERCIER, Marc NASSAU, Nicolas PERRIN, Mireille PICARDAT, Fabien REFFI, Cédric TOUSSAINT, Vanessa THOUAILLE

*séance du 15 juin 2020*



Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal ; Madame Mireille PICARDAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **18-2020. Vote des taux d'imposition 2020**

Le Maire fait part à l'Assemblée de bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2020

Taxes	Bases 2019	Bases 2020	Taux 2019	Taux 2020	Produits attendus
TFoncieres (Non bati)	31 863	32 700	31.26%	31.26%	10 222
TFoncieres (Bâti)	277 425	281 400	14.66%	14.66%	41 253

Après débat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décide de voter les taux identiques à 2019.

### **19-2020. Budget 2020**

Le Maire présente le projet du budget primitif 2020 qui se présente comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 467 722.91€

Dépenses : 467 722.91€

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 230 595.17€

Dépenses : 230 595.17€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE le budget et le vote par chapitre tant dans la section d'investissement que dans la section fonctionnement.

**20-2020.** Désignation des 24 membres à la Commission des Impôts Directs



Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il soit institué une commission communale des impôts (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de 2000 habitants ou moins.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les récentes élections nécessitent la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale: elle a notamment un rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale

D'une part, les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

D'autre part, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune.

Pour que cette commission puisse avoir lieu, il appartient au conseil municipal de dresser une liste de 24 noms, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour, une abstention, -Décide de nommer les personnes indiquées ci-dessous :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
ANTOINE Léonard	ANTOINE Noël
BERNARD Jean	ANTHEAUME Bernard
JEAN Guy	GRANDADAM Jacques
JANIN Francine	JAMBOIS Marcel
KELLER Didier	LENCS Kathy
MERCIER Mickaël	ROUMEGOUS M-Françoise
NASSAU Marcel	POSSAMAI Véronique
PIETTE Yvonne	ROIBIER Gérard
ROIBIER Jean-Paul	MARIOTTE Patrick
ROUSSELOT Claude	VAROQUI Alain
ZIVCIC Elisabeth	WERGUET Gérard
ROIBIER Alain (extérieur commune)	VIRION Francis (extérieur commune)

***21-2020 Délibération portant approbation du rapport d'activité de la SPL 2019***



2020 / 032

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 11 décembre 2018 numéro 26 - 2018, par laquelle le conseil municipal a autorisé la commune de Moncel-sur-Seille à devenir adhérent à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT que la commune de Moncel-sur-Seille est membre de la SPL Gestion Locale ;

CONSIDERANT la nécessité, pour les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires, en vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, de se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la SPL ;

Après présentation par Monsieur Alain CHANE, le Maire, des principales données et faits significatifs figurant dans le rapport d'activité de l'année 2019 de la SPL Gestion Locale présenté au conseil d'administration le 27 février 2020 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**Décide à l'unanimité**

**D'approuver** le rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de l'année 2019 ;

### ***22-2020 .Délibération portant désignation des représentants de la collectivité au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale***

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-1, L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 11 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la commune de Moncel-sur-Seille à adhérer à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un nouveau représentant de la commune de Moncel-sur-Seille au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale, à la suite des élections municipales de 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**Décide à l'unanimité**

**De désigner** Monsieur Alain CHANE comme représentant à l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale

### ***23- 2020 Désignation d'un correspondant Défense de la commune de Moncel- sur- seille***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33;

Créée en 2001 par le ministère aux anciens combattants, la fonction de correspondant à la défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.



2020/033

Le Maire précise aussi que le rôle d'un correspondant défense constitue au sein de chaque commune un relais d'information sur les questions de défense auprès de son conseil municipal et de ses concitoyens.

Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire et la reconnaissance et la solidarité.

Vu la circulaire du Ministère de la Défense du 26 octobre 2001,

Vu Les circulaires du 18 février 2002 et du 27 janvier 2004

Vu une instruction du 24 avril 2002

Considérant que, suite au renouvellement du Conseil municipal il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué Défense de la commune

Afin de procéder à la nomination d'un correspondant défense le Maire fait un appel à candidatures à cette fonction.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Désigne Monsieur Fabien REFFI à la fonction de correspondant défense de la commune de Moncel sur Seille.

La séance est levée à 20H30

**Divers**

La distribution de masques a été effectuée aux habitants le week end dernier.

Parcours de santé : le cheminement est tracé, une journée est prévue pour la pose des agrès fin de semaine, un appel aux volontaires est lancé pour aider à installer les 8 jeux et 75 poteaux.

**Les délibérations suivantes ont été prises**

Objet
Vote des Taux d'imposition 2020 Budget communal 2020 Désignation des 24 membres à la Commission des Impôts Directs Délibération portant approbation du rapport d'activité de la SPL 2019 Délibération portant désignation des représentants de la collectivité au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale Désignation correspondant Défense de la commune de Moncel-sur-Seille



SIGNATURES

**Alain CHANE. Le maire**

**Ernest BOUR**

**Christine DUMAY**

**Angélique GAUVAIN**

**Delphine GRECO DECAVELE**

**Aldo IANNI**

**Jean-Marc LESCURE**

**Loic MERCIER**

**Marc NASSAU**

**Mireille PICARDAT**

**Nicolas PERRIN**

**Fabien REFFI**

**Matthieu SESMAT**

**Cédric TOUSSAINT**

**Vanessa THOUAILLE**